

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 1090-2020**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1090-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 1 970 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 28
BOULEVARD DE L'AÉROPORT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN POSTE DE POLICE**

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 juin 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h.

Bromont, ce 9^e jour de juin 2020.

La greffière,



Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques